



L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE CAS

**Avec votre accord, le gestionnaire de cas
sera :**

.....

MAIA Tarn+ adresse postale

.....

Tél :

Mail :

Vous avez reçu la visite à votre domicile d'un gestionnaire de cas :

Qu'est-ce que la gestion de cas ?

Ce dispositif est destiné aux personnes âgées afin de les accompagner à la mise en place des aides facilitant leur maintien à domicile, répondre à leurs besoins et à ceux de leurs aidants.

Le gestionnaire de cas est sollicité par un professionnel en fonction de votre situation¹.

Chaque personne suivie bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Le service d'accompagnement en gestion de cas fonctionne dans le cadre de la MAIA (Méthode d'action pour l'intégration de services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie)².



¹Critères : mesure 7, plan maladies neuro dégénératives 2014-2019

² Cahier des charges MAIA, décret n°201161210 du 29/09/2011

Quelles sont les fonctions du gestionnaire de cas ?

Le gestionnaire de cas évalue vos besoins à domicile, se met en lien avec votre médecin traitant et divers professionnels amenés à intervenir auprès de vous. Il organise le soutien, coordonne les intervenants sociaux, médico sociaux et sanitaires impliqués dans votre prise en charge sans se substituer à eux.

Quels sont vos droits dans ce cadre ?

Vous participez aux prises de décisions vous concernant.

Aucune participation financière ne vous sera demandée.

Les principes de l'accompagnement sont les suivants:

- Le consentement à cet accompagnement
- Le respect de la personne et de ses choix de vie
- La relation de confiance entre le gestionnaire de cas et vous-même.

A quelles conditions les professionnels peuvent échanger ou partager des informations vous concernant ?

Seules les informations strictement nécessaires à la coordination, à la continuité des soins, à la prévention et au suivi social et médico-social pourront être partagées entre les différents partenaires participant directement à votre prise en charge ; cette exigence est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A tout moment vous pourrez vous opposer à l'échange et au partage d'informations vous concernant en contactant le gestionnaire de cas.

Comment accéder aux données vous concernant ?

Vous ou votre représentant légal, disposez du droit d'accès à votre dossier »gestion de cas.

Si vous souhaitez en faire la demande, vous pouvez vous adresser à : Pilote MAIA Tarn

.....